

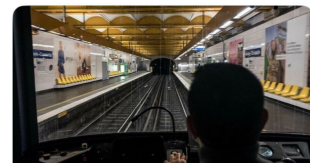
DROIT D'ALERTE POUR LA SANTE PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

Le 23 mai 2023, avant la conférence de presse de Vert de Rage, SOLIDAIRES RATP déclenche un droit d'alerte pour la santé publique et l'environnement. Alerte adressée à Jean CASTEX PDG de la RATP. Cette bataille comme toutes les autres est bien évidemment politique. Il était inconcevable pour nous d'utiliser le fonctionnement habituel des instances du personnel RATP qui sont complètement verrouillées depuis les CSE. Rien ne filtre, c'est le cas de le dire. Avec ce droit d'alerte environnemental nous souhaitons aller plus loin. SOLIDAIRES ne s'est pas engagé depuis des mois avec l'Emission Vert de Rage pour rien. C'est ça le syndicalisme de luttes !

Les revendications de SOLIDAIRES RATP

- Mesurer en continu sur l'ensemble des lignes de Métro et de RER les PM2.5 et PM0.1 ;
- Développer un réel système de climatisation et de filtration de l'air des postes de travail (cabine et recette) ;
- Equiper l'ensemble des matériels roulants de dispositif d'aspiration au niveau des sabots de frein ;
- Réduire les phénomènes de friction en déployant des matériaux de freinage les moins émissifs et en allégeant les matériels roulants ;
- Déclarer l'ensemble des locaux et cabines de conduite en locaux à pollution spécifique ;
- Déclarer l'ensemble des agents RATP en surveillance médicale renforcée ;
- Délivre des fiches d'exposition liées à la pollution de l'air en PM2.5 et PM.01 ;
- Répertoire dans le DUER les risques aux PM2.5 et les particules ultra-fines PM0.1

Le Parisien @Le_Parisien · 7 h
À la suite de l'enquête de l'émission « Vert de rage » sur les niveaux de pollution dans le métro parisien, le syndicat Solidaires RATP a déposé ce mardi un « droit d'alerte pour la santé publique et pour l'environnement ».



l.leparisien.fr
Pollution dans le métro : un syndicat dépose un droit d'alerte

APRÈS l'enquête réalisée par l'équipe de « Vert de rage » sur les niveaux de pollution dans le métro, le syndicat Solidaires-RATP a déposé, ce mardi 23 mai, un « droit d'alerte pour la santé publique et pour l'environnement ». « Nous voulons que la RATP mette en place davantage de mesures en continu sur l'ensemble du réseau et développe un réel système de filtration de l'air et des postes de travail », détaille, entre autres, François-Xavier AROULS, de Solidaires-RATP, réclamant également « une surveillance médicale renforcée pour les agents RATP comme ceux qui ont été exposés à l'amiante ». Le syndicat dit également étudier la meilleure façon de « poursuivre la bataille » devant la justice. Il y a quelques mois, le parquet de Paris a déjà ouvert une enquête préliminaire à la suite d'une plainte déposée en 2021 par l'association Respire.

Jila Varoquier

François-Xavier AROULS
Matricule [REDACTED]
Conducteur Ligne 3
Co-Secrétaire du syndicat
Solidaires RATP

Jean CASTEX
Président Directeur Général

Objet : Droit d'alerte pour la santé publique et pour l'environnement

Paris, le 23 mai 2023

Ce jour, j'apprends à travers une enquête menée par des journalistes d'investigations que les agents RATP et les usagers, dans les enceintes ferroviaires, sont exposés à une pollution importante aux métaux lourds notamment les PM2.5.

De nombreux usagers et travailleurs, des lignes de Métro et de RER, y ont participé de façon rigoureuse et méthodique.

Cette enquête a duré plusieurs mois, et les résultats ont été analysés par des scientifiques.

Il apparaît que cette pollution spécifique dans les tunnels RATP est plus importante que dans l'air extérieur :

- Les concentrations en fer dans l'air inhalé par les conducteurs sont plus de 17 fois supérieures ;
- Les concentrations en fer dans l'air inhalé par les conducteurs sont près de 11 fois supérieures à l'air ambiant moyen en zone urbaine ;
- Les concentrations en manganèse dans l'air inhalé par les conducteurs sont plus de 15 fois supérieures ;
- En moyenne, les conducteurs présentent des teneurs en manganèse plus de 2 fois supérieures à la valeur toxicologique de référence pour l'exposition par voie respiratoire proposée par l'US Environmental Protection Agency (EPA) ;
- Les concentrations en baryum dans l'air inhalé par les conducteurs sont 3,7 fois supérieures.

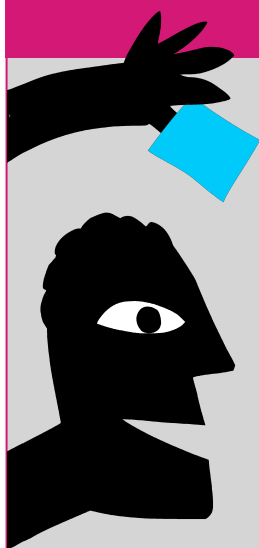
Cela fait écho avec l'ensemble des alertes émises par SOLIDAIRES au CHSCT MTS, des séances extraordinaires et y compris avec la résolution émise en présence d'Annie THEBAUD-MONY Directrice de recherche à l'INSERM.

Selon l'Observatoire Régional de Santé (ORS), 6220 décès sont attribuables à une exposition prolongée aux particules fines PM2.5 en 2019 en Ile-de-France.

Je considère que cette situation entraîne un risque grave pour la santé des usagers, pour la santé des personnels RATP et pour l'environnement.

Conformément au code du travail, article L. 4133-1, je dépose un droit d'alerte pour la santé publique et pour l'environnement dans les enceintes ferroviaires RATP.

ADHÉRER À SOLIDAIRES RATP



NOM : PRENOM :

Matricule : Attachement :

Adresse :

Mail : Portable :

Trimestre : 20€ Semestre : 40€ Annuel : 80€

Chèque à l'ordre de : SOLIDAIRES RATP

SOLIDAIRES RATP : 31 rue de la Grange-Aux-Belles 75010 Paris

Adresse interne : GBSO SOLIDAIRES